

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Novembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 76

Pouvoirs : 16

Membres votants : 92

Date de la convocation : 08/11/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi quatorze novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur LOQUET Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DECAMPS Alain, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 194/2019 : Aménagement – Développement – ZAC du Parc des Granges – Vente d'un terrain à la société ADM Construction

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est fixée comme objectif dans le cadre de son projet de territoire de consolider son tissu économique existant. Cela passe par le développement et la commercialisation des Zones d'Activité Economique dont la communauté de communes a hérité lors de sa création.

Ainsi les créations ou les extensions de zones d'activité économique ne pourront être envisagées que lorsque les équipements actuels seront utilisés de façon optimale avec une cible de 80% de taux d'occupation.

Pour répondre à cet enjeu l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est dotée, conformément aux annonces faites lors du petit déjeuner des entreprises d'un service économique capable de relever ce défi.

La société ADM construction est intéressée par l'acquisition d'une parcelle sur le Parc d'Activités et se propose de signer une promesse de vente pour un terrain de 1 968 m² cadastré section ZH N°251 au prix de 25 584 € HT (30 700,8 € TTC) soit 13 € HT/m², en référence à l'avis des Domaines du mois de juillet 2019 (plan annexé à la présente délibération). Ce prix de 13€/m² correspondant à l'harmonisation des prix de vente sur les terrains à vocation économique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Dans le cadre de sa compétence liée au développement économique, la communauté de communes doit décider la cession dudit terrain à la Société ADM Construction (ou toute société qu'elle pourra se substituer pour la réalisation de l'opération).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2241-1 ;

Vu l'avis des domaines en date du 13 juillet 2019 ;

Considérant que la politique d'harmonisation des prix de vente sur les Zones d'Activités commercialisées par l'intercom est portée à 13€H.T/m².

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** de céder à la société ADM CONSTRUCTION (ou toute société qu'elle pourra se substituer pour la réalisation de l'opération), dont le siège social est situé sur la ZAC des GRANGES à Bernay (27300), une parcelle de 1 968 m² située à BERNAY (27) ZAC DES GRANGES,

cadastrée section ZH N° 251, pour un prix de 13 €/m², soit 25 584 € HT et 30 700,8 € TTC, en référence à l'avis des Domaines en date du 13 juillet 2019.

- ✓ **AUTORISE** Le Président à signer tous les documents nécessaires (avant-contrat et contrat de vente) au bon aboutissement de l'opération

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
76	16	92	0	92	0	92

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191114-194_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2019